

**ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER
PARC D'ACTIVITES DES CAIRES
COMMUNE D'ETOILE SUR RHONE**

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO située dans le Département de la Drôme, dont le siège est à VALENCE (26), 1 place Jacques-Brel, identifié au SIREN sous le numéro 200068781, Représentée par Monsieur Nicolas DARAGON, domicilié au siège de la Communauté d'agglomération, nommé à la fonction de Président aux termes d'une délibération du Conseil Communautaire (n°2020-047) du 11 juillet 2020, visée par la Préfecture de la Drôme, le 11 juillet 2020, autorisé à l'effet des présentes suivant une délibération du Conseil Communautaire (n°2020-125) du 11 juillet 2020, visée par la Préfecture de la Drôme, le 11 juillet 2020, portant délégation du Conseil communautaire à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté du Président n°2020-A187 de délégation de fonction et de signature du 1^{er} octobre 2020 (visa préfectoral du 2 octobre 2020) à Monsieur Laurent MONNET, vice-président en charge de l'économie, comprenant le foncier économique, les opérations foncières en vue de l'extension de zones d'activités et les voiries des zones d'activités communautaires,

Considérant la décision du président n°2020_D391 du 07/07/2020 portant cession de différents terrains - Parc d'activités des Caires sur la commune d'ETOILE SUR RHONE, au profit de la société dénommée SARL JACADE ou tout autre personne ou moral s'y substituant (visa de la Préfecture de la Drôme du 08/07/2020 et affichage le 27/07/2020)

ATTESTE

Que la surface de plancher autorisée pour le LOT de 48 451 m² (supporté par les parcelles cadastrées section YC n°147 et section YD n°143) du Parc d'activités des Caires sur la commune d'ETOILE SUR RHONE (26800) est de 30 000 m².

Fait sur UNE page pour servir et valoir ce que de droit,

A VALENCE, le 16 décembre 2020

La Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO
Pour le Président et Par délégation,
Le vice-président,
Laurent MONNET

